

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 7 mai 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Synchronisation des feux de circulation - Demande au ministère des Transports du Québec;
- 10.2 Offre de services de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés du sac # 3;
- 10.3 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;
- 10.4 Amélioration au terrain de baseball;
- 10.5 Aménagement d'un terrain de volleyball;
- 10.6 Terrain de soccer à l'école de la Croisée;
- 10.7 Étude géotechnique pour la rue des Érables.

ADOPTÉE

158-05-2019

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière 2 avril 2019 et de la séance spéciale du 25 avril 2019
-

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 avril 2019 et de la séance spéciale du 25 avril 2019.

ADOPTÉE

- 1.3 Modification du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 au point 6.9
-

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 129-04-2019 intitulée « Demande de propositions pour le remplacement du tracteur DX » ne reflète pas la réalité des choses telles qu'elles sont survenues et peut porter à confusion pour les tiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 5^e paragraphe afin qu'il se lise comme suit :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf propose l'échange du tracteur DX actuel au montant de 7 000,00 \$, plus les taxes, applicable au crédit d'achat du tracteur Mahindra suggéré;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 8^e paragraphe afin qu'il se lise comme suit :

CONSIDÉRANT LA recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics quant à la conformité des offres soumises aux règles de gestion contractuelle et aux spécifications techniques demandées;

159-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit modifiée la résolution numéro 129-04-2019.

ADOPTÉE

- 1.4 Modification à la résolution numéro 078-03-2019 intitulée : Proposition de services professionnels de la firme Asisto inc. pour le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée
-

160-05-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 078-03-2019 afin de préciser l'affectation du paiement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution numéro 078-03-2019 :

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté l'excédent de fonctionnement affecté station d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

- 1.5 Modification à la résolution numéro 152-04-2019 intitulée : Résultat de l'appel d'offres 2019-003 concernant l'aménagement du puits P-5
-

161-05-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 152-04-2019 afin de préciser l'affectation du paiement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution numéro 152-04-2019 :

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le revenu supplémentaire suite à la taxation 2019 de l'aqueduc et le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Bilan 2018;
- 2.2 MRC d'Acton : procès-verbaux des séances ordinaires du conseil de janvier et de février 2019;
- 2.3 Bibliothèque municipale d'Upton : États financiers au 31 décembre 2018;
- 2.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : procès-verbal corrigé du conseil d'administration du 27 mars 2019;
- 2.5 Commission de protection du territoire agricole : Demande du ministère des Transports du Québec.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

162-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2019 d'une somme de 119 968,59 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 53 200,78 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement – Facture de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf pour la vérification et l'estimation de réparation du tracteur DX33

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder au remplacement du tracteur DX, la Municipalité a demandé à l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf de procéder à une vérification et un estimé des réparations à faire sur celui-ci;

CONSIDÉRANT LA facture numéro W075343 de l'entreprise au montant de 518,24 \$, taxes incluses;

163-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la facture numéro W075343 de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf au montant de 518,24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

3.3 Approbation du décompte de paiement numéro 7 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 31 mars 2019, selon la facture numéro 9971 d'une somme de 124 638,97 \$, incluant les taxes, pour la libération de la retenue de 9%;

CONSIDÉRANT LE certificat de paiement numéro 7 en date du 3 avril 2019 de monsieur Denis Baril, architecte, au montant total de 124 638,97 \$, incluant les taxes applicables;

164-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 7 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 de la Municipalité.

4.2 Adhésion à une couverture d'assurance cyberrisques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire son risque en matière de cyberrisque en souscrivant à une police d'assurance proposée par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'option A de la proposition d'assurance des cyberrisques du Groupe Ultima inc. et de la Mutuelle des municipalités du Québec;

QUE soit autorisé l'ajout de cette police d'assurance au contrat actuel pour un montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat - Adoption

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au *Code municipal du Québec* quant aux modalités de traitement des plaintes;

ATTENDU QUE les conseillères et les conseillers ont reçu la présente procédure plus de 72 heures à l'avance;

166-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE soit adoptée la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat » dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer ladite procédure, pour et au nom de la Municipalité d'Upton ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

4.4 Offre de services professionnels de Techni-Consultant inc. pour une ressource administrative

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 112-04-2019 intitulée « Embauche d'un employé surnuméraire pour la période estivale »;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la firme Techni-Consultant inc. pour une ressource administrative au taux horaire de 42,50 \$ et les déplacements au coût de 100,00 \$ par visite;

167-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. pour une ressource administrative;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à faire appel aux services de la firme Techni-Consultant inc. selon les besoins administratifs municipaux.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2019 et les prévisions des dépenses du mois de mai 2019

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2019, un budget de 7 180,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Adoption du rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité d'Upton contenues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

168-05-2019

169-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le rapport annuel d'activité 2018 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2019

170-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2019, un budget de 37 627,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Demandes de stationnement pour une bétonnière et un véhicule d'animation lors du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de stationner une bétonnière aux couleurs du défi à l'usine de filtration de la Municipalité, le 16 juin 2019 de 17h20 à 21h00;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est favorable au stationnement de la bétonnière à la condition que celle-ci soit stationnée le plus près possible des boîtes aux lettres afin d'avoir accès en tout temps à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie demande également l'autorisation de stationner un véhicule d'animation dans le stationnement de la bibliothèque de la Municipalité, le 16 juin 2019 de 19h30 à 20h50;

171-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé le stationnement d'une bétonnière aux couleurs du défi à l'usine de filtration de la Municipalité à la condition que celle-ci soit stationnée le plus près possible des boîtes aux lettres;

QUE soit autorisé le stationnement du véhicule d'animation dans le stationnement de la bibliothèque;

QUE soit informé l'organisation demanderesse que l'accès à la caserne contiguë à la bibliothèque doit être laissé libre en tout temps.

ADOPTÉE

6.3 Paiement des heures cumulées aux employés des travaux publics

CONSIDÉRANT LE rapport des heures cumulées soumis à ce conseil;

172-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de payer les heures cumulées aux employés des travaux publics, et ce, selon le rapport fourni et revoir au mois prochain pour le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

6.4 Formation d'installation de la signalisation de chantiers routiers pour le directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, à la formation d'installation de la signalisation de chantiers routiers volet 1, 2 et 3 offerte par l'Association québécoise des transports, et ce, pour un montant de 685,00 \$, plus les taxes applicables;

173-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit inscrit monsieur Roger Garneau à la formation d'installation de la signalisation de chantiers routiers, et ce, pour un montant total de 685,00 \$, plus les taxes applicables, et que tous les frais inhérents à cette journée soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

6.5 Vente du tracteur Case-IH DX33

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton s'est procuré un nouveau tracteur auprès de l'entreprise Kubota Drummondville pour remplacer le tracteur Case-ID DX33, celui-ci nécessitant des réparations majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre de reprendre le tracteur CASE-ID DX33, et ce, pour un montant de 6 000,00 \$ qui sera crédité sur le contrat d'achat du tracteur Kubota;

174-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre d'acquisition de l'entreprise Kubota Drummondville pour le tracteur CASE-ID DX33, et ce, au montant de 6 000,00 \$.

ADOPTÉE

6.6 Engagement d'un journalier permanent aux travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier aux travaux publics pour pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré en entrevue des candidats(es) et a recommandé l'embauche de monsieur Étienne Labonté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché monsieur Étienne Labonté pour occuper les fonctions de journalier au service des travaux publics, et ce, en vertu de la résolution de délégation d'embauche numéro 260-06-2018;

CONSIDÉRANT L'entente de travail fournis par madame Cynthia Bossé, directrice générale;

175-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'embauche de monsieur Étienne Labonté à titre de journalier permanent aux travaux publics, et ce, selon les conditions de l'entente de travail.

ADOPTÉE

6.7 Installation d'une pellicule teintée et coupe chaleur pour le bureau du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE le bureau du garage municipal possède une grande fenêtre en vitres et que celle-ci dégage beaucoup de chaleur l'été et cela cause des inconvénients;

CONSIDÉRANT QU'une offre de prix a été demandée à l'entreprise Extreme Vitre Teintées pour l'installation d'une pellicule teintée pour la fenêtre du bureau du garage municipal et que celle-ci est d'une somme de 1 839,60 \$, taxes et installation incluses;

176-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Extreme Vitre Teintées au montant de 1 839,60 \$, taxes et installation incluses.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Adoption du règlement numéro 2019-315 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 35, aux propriétaires intéressés
-

ATTENDU QUE le cours d'eau Scibouette, branche numéro 35 est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 35, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 2 avril 2019;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 7.2 Adoption du règlement numéro 2019-316 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Clément-Gaudet aux propriétaires intéressés
-

ATTENDU QUE le cours d'eau Clément-Gaudet est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau Clément-Gaudet, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 2 avril 2019;

178-05-2019

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Achat d'une cuisinière pour le chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la cuisinière du chalet des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'une cuisinière pour un budget maximal de 800,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.2 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour siéger au Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton inc. (C.H.A.P.E.A.U.) aura lieu le 21 mai prochain;

CONSIDÉRANT LES règlements de C.H.A.P.E.A.U en vertu desquels le Conseil municipal doit nommer aux fins de la prochaine assemblée générale annuelle les membres ordinaires ainsi que trois (3) d'entre eux pour siéger au Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE les membres ordinaires délégués à l'assemblée générale annuelle de C.H.A.P.E.A.U. soient messieurs Guy Lapointe, Claude Larocque et Ghyslain Phaneuf ainsi que mesdames Cynthia Bossé, Barbara Beugger et Nathalie Lavoie;

179-05-2019

180-05-2019

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U., monsieur Guy Lapointe, ainsi que mesdames Barbara Beugger et Cynthia Bossé;

QU'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Alain Joubert agisse en tant que substitut.

ADOPTÉE

- 8.3 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration
-

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 21 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

181-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE messieurs Guy Lapointe, Claude Larocque et Ghyslain Phaneuf ainsi que mesdames Cynthia Bossé, Barbara Beugger et Nathalie Lavoie soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc., monsieur Guy Lapointe, ainsi que mesdames Barbara Beugger et Cynthia Bossé;

QU'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Alain Joubert agisse en tant que substitut.

ADOPTÉE

- 8.4 Appui financier à la fondation La Clé sur la Porte
-

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue de la fondation La Clé sur la Porte;

CONSIDÉRANT QUE la fondation offre une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

182-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la fondation La Clé sur la Porte, et ce, au montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.5 Demande d'appui financier de la Fondation québécoise du cancer
-

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de la Fondation québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la Fondation québécoise du cancer, et ce, pour un montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.6 Demande d'appui financier et d'utilisation du mobilier urbain du Cercle de Fermières Upton
-

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue du Cercle de Fermières Upton pour la Journée internationale du tricot;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières souhaite utiliser les espaces verts devant le centre communautaire et la salle à titre gracieux s'il pleut;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit remis un montant de 100,00 \$ au Cercle de Fermières Upton;

QUE soit autorisé le Cercle de Fermières Upton à souligner la Journée internationale du tricot en utilisant le mobilier urbain et la salle communautaire à titre gracieux en cas de pluie.

ADOPTÉE

- 8.7 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019
-

CONSIDÉRANT QUE l'association pulmonaire du Québec et la Ville de Victoriaville invitent la Municipalité à participer à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019;

183-05-2019

184-05-2019

185-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton participe à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019 en invitant la population à repérer et arracher l'herbe à poux sur leur propriété.

ADOPTÉE

8.8 Demande du Camping Wigwam pour la Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT LA demande de soutien financier reçue du Camping Wigwam pour la fête Nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE présentement le camping prévoit un spectacle de musique et un feu d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Wigwam est une entreprise à but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Camping souhaite recevoir une somme de 2 500,00 \$, afin d'offrir l'accès gratuitement à tous les résidents de la Municipalité et de bonifier la programmation lors de la journée de la Fête nationale;

186-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton refuse la proposition du Camping Wigwam pour l'année 2019;

QUE soit vérifiée la possibilité légale d'un partenariat privé-public pour l'avenir.

ADOPTÉE

8.9 Demandes du Camping Wigwam pour l'organisation d'un rallye découverte à vélo

CONSIDÉRANT LA demande d'aide reçue du Camping Wigwam pour l'organisation d'un rallye à vélo;

CONSIDÉRANT QUE cette activité encourage les saines habitudes de vie et fera découvrir la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire apporterait son aide pour l'organisation et la publicité de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics transporterait l'équipement nécessaire pour la réalisation du rallye;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Wigwam est une entreprise à but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes pourraient créer un précédent puisque la municipalité permettrait une aide de soutien au privé;

187-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton refuse les demandes du Camping Wigwam pour l'année 2019;

QUE soit vérifiée la possibilité légale d'un partenariat privé-public pour l'avenir.

ADOPTÉE

- 8.10 Demande de contribution financière du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson pour la Coop d'initiation d'entrepreneuriat collectif
-

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière reçue au montant de 120,00 \$ du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson afin de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 14 et 17 ans de la région;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes impliqués dans la coop doivent eux-mêmes trouver les contrats, participer à un conseil d'administration et s'impliquer dans différents comités;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

188-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la contribution financière au Carrefour jeunesse-emploi, et ce, pour un montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.11 Demande de commandite pour l'événement-bénéfice 2019 au profit du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton
-

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton pour leur soirée-bénéfice le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

189-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de commanditer le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton, et ce, pour un montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

8.12 Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2019-2020 - Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 232-08-2013, le conseil de la municipalité adoptait la Politique familiale et des aînés dont le plan d'action fixe les actions concrètes à réaliser afin d'améliorer tous les aspects de la vie de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la politique et le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) sont échus depuis 2018;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'action, effectuée sur la base de l'évaluation des actions réalisées, est nécessaire pour obtenir de nouveau une reconnaissance MADA;

190-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité d'Upton autorise la mise à jour de la Politique familiale et des aînés et du plan d'action afférent;

QUE la Municipalité dépose une demande de soutien dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018 pour l'aider dans la mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, soit désigné comme personne responsable du projet pour la Municipalité et interlocuteur auprès du ministère pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de démarche MADA;

QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la mise à jour de la politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés;

QUE madame Nathalie Lavoie, conseillère municipale, soit désignée l'élue responsable du dossier « Aînés ».

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois d'avril 2019

Le rapport du Service d'inspection pour le mois d'avril 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-317 intitulé « *Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis* »

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'attribuer l'usage « culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives » à la classe A de la catégorie d'usages dominants « agricoles et forestiers » et de prévoir que cet usage spécifique sera permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

9.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-317 intitulé « *Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis* »

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle prévoit la culture des sols et des végétaux ainsi que la culture en serre dans la classe A de la classification des usages agricoles et forestiers, mais non spécifiquement la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de prévoir, dans la classe A de la catégorie d'usages agricoles et forestiers, la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir que cet usage spécifique, soit la culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives, sera permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les conditions à respecter pour effectuer la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 7 mai 2019;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

191-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE la lecture du projet de règlement soit faite avec les modifications proposées par le conseil;

QUE le présent projet de règlement soit adopté avec les modifications proposés par le conseil municipal.

ADOPTÉE

9.4 Demande de dérogation mineure au 1206, rue des Plaines

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte à l'effet que les bâtiments accessoires, sur le terrain situé au 1206, rue des Plaines, ne respectent pas la distance minimale prévue entre un bâtiment accessoire et la limite de terrain;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser la situation, le propriétaire a effectué une demande de dérogation pour autoriser une distance de 0,37 mètre entre un bâtiment accessoire et la limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi puisqu'il a demandé un de permis chaque fois qu'il a procédé à des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la situation existe depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE la limite arrière de la propriété n'est pas constituée d'une ligne droite telle que constatée sur le plan de l'arpenteur-géomètre du 13 novembre 2018, la ligne arrière de la propriété visée possède 5 points de repère ce qui confirme la forme irrégulière de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la distance de 0,47 mètre entre la remise et la ligne arrière du terrain semble protégée par droits acquis suite aux travaux du permis émis par la Municipalité en 1988;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la remise, suite au permis émis par la Municipalité en 1993, a eu pour effet d'augmenter la dérogation de 10 cm (4 pouces);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent cette augmentation de 10 cm (4 pouces) comme étant mineure;

CONSIDÉRANT LA possibilité d'une erreur d'interprétation de la ligne arrière lors de l'agrandissement de la remise;

CONSIDÉRANT QUE la situation comporte des risques d'affecter le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment est considérée comme normale pour ce type de bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte certains risques de se répéter ailleurs puisque ce secteur de la municipalité possède des propriétés restreintes en superficie;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser une distance de 0,37 mètre entre le bâtiment accessoire et la limite arrière de propriété, comme identifiée sur le plan de l'arpenteur-géomètre du 13 novembre 2018; aux conditions suivantes :

- en cas de sinistre majeur ou de démolition volontaire au bâtiment accessoire, la reconstruction devra se faire en conformité de la réglementation en vigueur;
- aucun agrandissement ne pourra être réalisé pour ledit bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié dans le journal le Bavard d'Upton, sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

192-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit acceptée une distance de 0,37 mètre entre le bâtiment accessoire et la limite arrière de propriété et d'ajouter les conditions suivantes à la dérogation mineure :

- en cas de sinistre majeur ou de démolition volontaire au bâtiment accessoire, la reconstruction devra se faire en conformité de la réglementation en vigueur;

- aucun agrandissement ne pourra être réalisé pour ledit bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

- 9.5 Nomination d'un candidat pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme
-

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT L'intérêt de monsieur Paul Ducap pour le poste;

193-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit retenue la candidature de monsieur Paul Ducap afin de siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

10. Divers

- 10.1 Synchronisation des feux de circulation - Demande au ministère des Transports du Québec
-

CONSIDÉRANT QUE la durée du feu jaune sur la route 116 est très brève et que la plupart des accidents survenus à cet endroit sont causés par cette problématique;

194-05-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton adresse une demande au ministère des Transports du Québec afin que celui-ci analyse la synchronisation des feux de circulation à l'intersection de la Route 116 et de la rue Saint-Éphrem, lesquelles rues sont sous sa juridiction, afin d'étudier la possibilité d'ajouter quelques secondes à la durée du feu jaune.

ADOPTÉE

- 10.2 Offre de services de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés du sac # 3
-

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés du sac # 3 au montant de 7 750,00 \$, plus les taxes applicables;

195-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés du sac # 3 au montant de 7 750,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.3 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2019 se tiendra le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier pour le défi cycliste;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

196-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil autorise la Fondation Daigneault-Gauthier à passer sur le territoire lors de son événement Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Fondation d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet événement soit un franc succès.

ADOPTÉE

10.4 Amélioration du terrain de baseball

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball comporte certaines déficiences en égard des normes de l'association;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des travaux d'amélioration soient entre autres la modification du sable et la modification du marbre afin d'en optimiser son utilisation;

197-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé un budget d'environ 5 910,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'amélioration du terrain de baseball;

QUE le sable enlevé soit récupéré pour créer un terrain de volleyball.

ADOPTÉE

10.5 Aménagement d'un terrain de volleyball

CONSIDÉRANT LE surplus de sable engendré par l'amélioration du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à l'aménagement d'un terrain de volleyball sont évalués à environ 5 240,00 \$, plus les taxes applicables;

198-05-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé un budget de 5 240,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'aménagement d'un terrain de volleyball;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

10.6 Terrain de soccer à l'école de la Croisée

CONSIDÉRANT QUE pour la création du terrain de volleyball et suivant l'acceptation d'une demande de subvention, un terrain de soccer situé au parc des loisirs doit être relocalisé;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Croisée accepte de rendre disponible le terrain de soccer à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait aux citoyens d'aller jouer sur le terrain de soccer en dehors des heures d'école et permettra également à la catégorie U-10 de commencer la saison de soccer;

199-05-2019

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer de l'école requiert des travaux d'améliorations pour un budget d'environ 5 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'optimiser le terrain de soccer de l'école au bénéfice des écoliers et de la population d'Upton;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, a signé pour et au nom de la Municipalité toute entente à intervenir;

QUE soit décrété un budget de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'aménagement du terrain de soccer à l'école de la Croisée.

Un vote est demandé par monsieur Mathieu Beaudry.

Pour: 5

Contre : 1 (Mathieu Beaudry)

Monsieur le maire, Guy Lapointe, s'est abstenu de voter.

Monsieur Alain Joubert, conseiller, voudrait que soit vérifié les possibilités d'améliorer les horaires au niveau du soccer afin d'optimiser l'utilisation des terrains.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.7 Étude géotechnique pour la rue des Érables

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation d'une étude géotechnique pour vérifier le drainage de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de connaître la capacité portante de la chaussée pour planifier les travaux à faire et en estiment leurs coûts;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandaté l'ingénieur junior de la Municipalité, monsieur Achille Kagambega, à demander des offres de prix pour une étude géotechnique pour vérifier le drainage de la rue des Érables.

ADOPTÉE

200-05-2019

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2019.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

201-05-2019

202-05-2019

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.